

TRANSMIS LE 13/07/2022
REÇU LE 13/07/2022
AFFICHÉ LE 15/07/2022
NOTIFIÉ LE 15/07/2022
PUBLIÉ LE 15/07/2022
EXÉCUTÉ LE 15/07/2022

2022/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022 DÉLIBÉRATION – QUESTION DIVERSE N°1

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 21BA128 – ACCORD-CADRE POUR LES BAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX – RECTIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION N°16 DU 19 MAI 2022 PORTANT AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE RELATIF AU LOT N°7.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le cinq du mois de juillet à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointe (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Marc SCHWEITZER, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Xavier DUBOURG : Marie-Christine CAVECCHI

Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO : Frédéric LÉPRON

Patrick BOULLÉ : Dominique ASARO

Ginette FIFI-LOYALE : Claire LE BERRE

Thierry BILLARAND : Alain VERBRUGGHE

Henri FERNANDEZ : Xavier MELKI

Stéphane VERNEREY : Nadine SENSE

Roland CHANUDET : Étienne LE BÉCHEC

Valentin BARTECKI : Mohamed BANNOU

Florence DECOURTY : Laurie DODIN

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Yohan KAJDAN : Marc SCHWEITZER

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 29 juin 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question Diverse n°1 du CM du 05/07/2022 P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022 DÉLIBÉRATION – QUESTION DIVERSE N°1

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 21BA128 – ACCORD-CADRE POUR LES BAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX – RECTIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION N°16 DU 19 MAI 2022 PORTANT AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE RELATIF AU LOT N°7.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants,

VU la délibération n°7 du 21 avril 2022 relative à la procédure 21BA128 et autorisant M. le Maire à signer les accords-cadres pour les baux de travaux d'entretien des bâtiments communaux pour les lots 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 9,

VU la délibération n°16 du 19 mai 2022 relative à la procédure 21BA128 et autorisant M. le Maire à signer les accords-cadres pour les baux de travaux d'entretien des bâtiments communaux pour les lots n°7 et 10,

CONSIDÉRANT qu'il est avéré que dans la délibération n°16 du 19 mai 2022, le montant maximum inscrit dans la délibération adoptée pour le lot n°7 était de 550 000 € HT,

CONSIDÉRANT que le montant maximum de l'accord-cadre, indiqué dans le contrat est de 500 000 € HT,

CONSIDÉRANT que dans un souci de transparence et de parfaite information du conseil municipal, il s'avère nécessaire de corriger cette erreur matérielle dans la délibération n°16 du 19 mai 2022,

CONSIDÉRANT que les autres dispositions de la délibération n°16 du 19 mai 2022 ne sont pas modifiées par la présente délibération,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :

Article 1 : APPROUVE la modification de l'erreur matérielle contenue dans la délibération n°16 du 19 mai 2022 en ce qu'elle corrige le montant maximum du lot n°7 - Etanchéité - Charpente bois portant celui-ci à 500 000 € HT.



2022/...

Ville de Franconville la Garenne (95130)
Service Marchés Publics

Question Diverse N°1 du CM du 05/07/2022 P 2/2

Article 2 : les autres dispositions de la délibération n°16 du 19 mai 2022 ne sont pas modifiées par la présente délibération.

Article 3 : **PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 4 : **PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



A l'unanimité des votants

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire

Par délégation du Maire
L'Adjoint Maire

Marcien Dominique Assis
de 15 juillet 2022



Acte à classer**DEL05072022QD1**

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
 Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-07-13T13-53-36.00 (MI238771696)**Identifiant unique de l'acte :**

095-219502523-20220705-DEL05072022QD1-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 21BA128 - ACCORD-CADRE
POUR LES BAUX DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS
COMMUNAUX - RECTIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION N. 10
19 MAI 2022 PORTANT AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR
LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD-CADRE RELATIF AU LOT N.7.

Date de décision : 05/07/2022**Nature de l'acte :** Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.1. travaux

Acte : QD1 - CP - MP 21BA128 rectificatif lot 7.PDF **Multicanal :** Non**Groupe émetteur de l'acte :** DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/07/22 à 13:53

Par **SADEQ Fatiha****Transmis**

Date 13/07/22 à 13:53

Par **SADEQ Fatiha****Accusé de réception**

Date 13/07/22 à 13:58